COMMUNE DE CORNAS
1 Place de l'Eglise
07130 CORNAS
Tel : 04-75-81-81-65
Courriel : mairie@cornas.fr

DEMANDE D'AUTORISATION D'OUVRIR UN DÉBIT TEMPORAIRE DE BOISSONS

Monsieur le Maire,

Je soussigné Mr LAMENU Marcel en qualité de Président de l'association ASOMOCAM de CORNAS, domicilié place de la salle des fêtes 07130 CORNAS.

Ai l'honneur de solliciter de votre bienveillance l'autorisation d'établir un débit de boissons temporaire de 2ème catégorie.

À la salle des fêtes de CORNAS
Le dimanche 08/11/ 2026
À l'occasion du spectacle et du repas africain de l'association

Le 03/11/2026
Signature

ARRÊTÉ DU MAIRE N°2026-138

Le Maire de la commune de CORNAS,

Vu l'article L. 2122-28 du Code général des collectivités territoriales,
Vu les articles L. 3334-1 et L. 3334-2 du Code de la santé publique,
Vu la demande ci-dessus,

ARRÊTE :

Article unique

Mr LAMENU Marcel est autorisé à ouvrir un débit exceptionnel et temporaire de boissons de 2ème catégorie le dimanche 08/11/2026 à l'occasion du spectacle et du repas africain de l'association de CORNAS de 08h00 à 23h45.
À charge pour lui de se conformer à toutes les prescriptions locales et réglementaires relatives à la tenue et à la police des débits de boissons.

Fait à Cornas, le 03/11/2026

La Maire, Magali HEBRARD

MAIRIE DE CORNAS